Le Cahier sur les Politiques de l'EFI 5

EU FLEGT Facility

Évolution des marchés internationaux du bois et produits dérivés

– Principaux instruments politiques

Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union Européenne.

EFI Policy Brief 5
2010

© European Union, 2010

L'Union européenne est l'un des plus importants consommateurs de bois dans le monde et se place aux premiers rangs de la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et de l'arrêt de la consommation sans discernement. L'UE s'est engagée à bannir les produits issus du bois illégaux du marché européen par le biais d'une nouvelle réglementation. La Réglementation sur le bois illégal exige des importateurs et des exploitants qu'ils ne commercialisent que du bois de sources légales connues – sous peine de sanctions. L'autre élément essentiel de la stratégie de l'UE pour combattre l'exploitation illégale des forêts sont les accords de partenariat avec les pays producteurs de bois qui renforcent leur propre réglementation et la gouvernance du secteur. Ceci contribue au développement économique tout en aidant à répondre aux attentes des marchés par le biais d'un système d'autorisations qui garantissent la légalité. Les accords FLEGT sont de type gagnant/gagnant : les autorisations rassurent les entreprises européennes sur le fait qu'elles achètent des grumes, du contreplaqué ou d'autres produits issus du bois obtenus légalement et les pays partenaires améliorent leur compétitivité sur les marchés internationaux et par conséquent accroissent la contribution du secteur au développement économique ; augmentant potentiellement les revenus de l'État et créant ainsi des emplois. Certains pays de l'UE ont mis en place des politiques d'achat publiques qui obligent les institutions administratives à acheter du bois et des produits issus du bois qui présentent la preuve qu'ils ont été obtenus de façon légale et durable. De nombreuses entreprises ont mis en place des politiques d'achat semblables, et celles qui sont responsables des approvisionnements des marchés étudient des programmes de certification pour assurer qu'elles ne vendent que du bois légal et durable. Il y a une tendance positive claire dans l'ensemble de l'UE : une demande croissante pour du « bon bois » avec des personnes qui, en Europe, veulent savoir ce qu'elles achètent.

Andris Piebalgs
Commissaire européen au Développement

Introduction

L'UE est un consommateur important de bois et produits issus du bois et les exportateurs vers l'UE doivent être conscients de l'évolution des exigences et des préférences des marchés s'ils veulent être compétitifs. De telles exigences peuvent être de nature technique mais peuvent également être liées à des politiques appliquées au bois utilisés dans les produits issus du bois. Cette publication s'intéresse en particulier aux politiques et réglementations récentes visant à exclure le bois illégal des marchés et visant à promouvoir l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées légalement et gérées de façon durable. La reconnaissance de la responsabilité partagées des nations consommatrices et productrices dans la lutte contre l'exploitation illégale, en s'attaquant à la fois à l'approvisionnement et à la demande de ce bois, a été soulignée dans le Programme d'action forestier 1998-2002 du G8 et a été suivie par un certain nombre de développements politiques initiés par les gouvernements et le secteur privé. Cette brochure décrit certains des principaux instruments politiques.

Tim Lewis, Handcrafted Films

LE MARCHÉ DE BOIS IMPORTÉ DE L'UE

Envisagé comme un marché unique, l'Union européenne est le plus important consommateur de produits issus du bois du monde. En 2007, l'UE a consommé 236 millions de m^3 de produits issus du bois, dont 60,4 millions de m^3 étaient importés. En termes de volume, les importations sont principalement des bois sciés (39 %), des grumes (36 %) et du contreplaqué (18 %).

En volume, 65 % du bois importé vers l'UE provient de pays situés dans des zones de forêts tempérées et boréales alors que seulement 14 % proviennent de pays situés principalement dans des zones tropicales. Ces derniers groupes de produits sont, cependant, relativement plus chers que d'autres produits et représentent 26 % des importations en valeur. Les 21 % restants proviennent de pays situés à cheval sur les zones tempérées et tropicales, notamment la Chine et le Brésil[1].

1 Rupert Oliver: EU market conditions for "verified legal" and "verified legal and sustainable" wood products; étude préparée pour la Fédération du Commerce du Bois du Royaume-Uni, 2009.

L'exploitation illégale des forêts a un impact dévastateur sur certaines des forêts les plus précieuses qui subsistent et sur les peuples qui les habitent et dépendent des ressources qu'elles fournissent. Ses effets sur l'environnement incluent la déforestation, la perte de biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre. Ses impacts directs sur la population incluent des conflits avec les populations locales et autochtones, de la violence et des violations de droits humains, l'alimentation de la corruption et l'exacerbation de la pauvreté. Dans certains cas, elle a même financé des conflits armés. La Banque mondiale a estimé que les gouvernements de certains des pays les plus pauvres dans le monde perdent plus de 15 milliards de dollars par an en revenus pour les États et en perte de croissance par suite de l'exploitation illégale des forêts – de l'argent qui devrait être dépensé pour améliorer la vie de leurs populations.

En achetant du bois et des produits dérivés « sans poser de questions », les pays consommateurs d'Europe et d'ailleurs ont sans le vouloir fourni une motivation financière à ceux qui com-

> La Fédération espagnole du commerce du bois représente 148 entreprises et environ 70 % des produits issus du bois de notre pays. Nous avons travaillé avec nos membres pour établir des politiques d'achat responsables et des systèmes pour les mettre en place depuis 2005. Nous sommes conscients que les consommateurs européens prêtent de plus en plus d'attention à l'impact social et environnemental des produits qu'ils achètent et le gouvernement ainsi que les politiques des grands groupes répond à cette tendance. La nouvelle règlementation sur le bois illégal de l'UE pourra assurer que nos membres sont encore plus conscients de leur responsabilité pour le retrait du bois illégal de leurs chaînes d'approvisionnement afin d'être prêts pour la mise en application effective de la réglementation en 2013.
>
> *Alberto Romero*
> *Asociación Española del Comercio e Industria de la Madera (AEIM)*

Niina Verkerk, EFI

mettent des délits forestiers et miné les efforts engagés pour faire appliquer la loi dans certains des pays producteurs de bois les plus pauvres. La reconnaissance par les gouvernements de la responsabilité partagée dans l'exploitation illégale des forêts, par exemple dans le Programme d'action forestier (1998–2002) du G8, a été la première étape vers une attitude plus responsable pour l'achat de bois à l'échelle internationale, une étape qui a désormais été traduite dans une gamme de développements politiques en Europe, la plupart encadrés par le Plan d'action FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux)[2] de l'UE, ainsi qu'aux États-Unis.

Au même moment, il y a eu une poussée d'initiatives sur la responsabilité sociale de la part des grands groupes menant vers un approvisionnement responsable pour leur bois par les entreprises, les investisseurs et les consommateurs dans le monde. Certaines études montrent que ces politiques et ces engagements ont déjà eu un impact sur la demande des marchés en produits issus du bois[3], ce qui devrait probablement s'accroître fortement au fur et à mesure que les politiques se multiplient et qu'elles sont mises en œuvre plus efficacement et que les acheteurs répondent en trouvant de nouvelles lignes de produits et de nouveaux fournisseurs.

2 http://www.efi.int/files/attachments/publications/efi_policy_brief_2_fra_net.pdf
3 Rupert Oliver: EU market conditions for "verified legal" and "verified legal and sustainable" wood products; étude préparée pour la Fédération du Commerce du Bois du Royaume-Uni, 2009.

JL Doucet

> Le gouvernement fédéral des US espère que la révision du Lacey Act soutiendra les efforts d'autres pays à gouverner leurs ressources forestières efficacement et à mettre en place des sanctions financières et criminelles pour encourager les entreprises engagées dans le commerce de produits issus du bois à faire de même.
>
> *Elinor Colbourn*
> *Avocat de Procédure principal, Section des Délits environnementaux, Division des Ressources naturelles et environnementales, Ministère de la Justice des USA.*

Mesures réglementaires

La règlementation sur le bois illégal de l'UE

L'UE a créé une nouvelle réglementation qui a été formellement adoptée au dernier trimestre de l'année 2010. La réglementation rend délictueux le fait de placer sur le marché européen des produits issus du bois produits de façon illégale et exige des entreprises qu'elles possèdent des systèmes capables d'exclure efficacement le bois illégal de leur chaîne d'approvisionnement. La réglementation couvre une large gamme de bois et de produits de la forêt, y compris des produits transformés comme les meubles ou le papier.

Lorsque la réglementation entrera en application début 2013, l'exploitant qui place en premier du bois ou un produit issu du bois sur le marché de l'UE devra pouvoir avoir accès aux informations sur ce bois et sur son origine légale. Tous les vendeurs suivants seront obligés de garder trace des entités auprès desquelles ils ont acheté le bois et de celles à qui ils l'ont vendu, de façon à s'assurer que la légalité du bois peut être suivie en tout point de la chaîne d'approvisionnement.

Les exigences portent sur l'ensemble de l'UE, concernent toutes les entreprises dans les 27 États Membres et les gouvernements nationaux établiront des pénalités et des amendes pour les contrevenants. Dans le cadre de cette réglementation, le bois ou les produits issus du bois entrant dans l'UE avec une autorisation FLEGT[4] seront

4 http://www.efi.int/files/attachments/publications/efi_policy_brief_3_fra_net.pdf

> Le Groupe Alpi produit des placages de haute qualité issus de bois provenant de ses propres concessions au Cameroun. Il s'attache non seulement à atteindre l'excellence dans la qualité de ses produits mais aussi dans la gestion forestière, afin de s'assurer que les générations futures puissent également profiter des avantages de la forêt. Le Groupe Alpi a établi une traçabilité parfaite pour ses produits jusqu'à la souche, a développé des plans de gestions solides pour assurer la régénération des arbres et forme son personnel à l'utilisation de techniques d'exploitation forestières à impact réduit, entre autres. Le Groupe Alpi accueille avec enthousiasme la règlementation sur le bois illégal de l'UE qui entrera en application début 2013 et Alpi est déjà en conformité avec les exigences de l'Accord de partenariat volontaire FLEGT que le Cameroun a signé avec l'UE. Le bois FLEGT sera considéré comme légal par la réglementation de l'UE.
>
> *Luciano Pradal*
> *Groupe Alpi*

Andreas Knoell

Tim Lewis, Handcrafted Films

considérés comme remplissant les obligations de la réglementation.

Le Lacey Act des USA

En 2008, le Congrès des USA a voté un amendement important au Lacey Act, vieux de 100 ans, mis en place à l'origine pour interdire le transport d'animaux ou de produits naturels prélevés de façon illégale au travers des frontières étatiques ou internationales. La nouvelle loi étend cette protection au bois, au papier et autres produits forestiers, établissant des sanctions pour ceux qui se rendent coupables de commerce illégal de produits forestiers. En outre, l'amendement a créé un outil puissant pour améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement internationale de produits forestiers en exigeant des importateurs qu'ils déclarent le pays d'origine du prélèvement et le nom d'espèce de toutes les plantes contenues dans leurs produits. Un défaut de déclaration de ces informations est également considéré comme un délit par le Lacey Act amendé.

Les exigences du Lacey Act sont valables à travers toute la chaîne d'approvisionnement des USA, rendant délictueux pour quiconque d'importer, exporter, transporter, vendre, recevoir, acquérir ou acheter des produits forestiers de source illégale. Les sanctions potentielles incluent le renoncement aux marchandises et aux moyens de transport, l'établissement d'amendes et des peines de prison selon la sévérité des cas.

Il est important de noter que, comme dans la réglementation européenne, le Lacey Act n'im-

TTF

TTF

> Le Groupe Saint-Gobain, présent dans 64 pays, est aujourd'hui le leader mondial des marchés de l'habitat, apportant des solutions innovantes pour économiser l'énergie et protéger l'environnement. Fort d'un réseau de près de 4 200 points de vente, le Pôle Saint-Gobain Distribution Bâtiment (SGDB) est le premier réseau de distribution de matériaux de construction en Europe. La Politique environnement bois de SGDB repose avant tout sur le critère de l'achat responsable, dont l'objectif premier est d'obtenir des garanties crédibles quant à l'origine légale des produits que nous commercialisons. Le respect de cette politique est désormais systématiquement contractualisé dans le cadre des accords avec nos partenaires. SGDB et ses enseignes (Point P, Lapeyre, SGDB Deutschland, Jewson, Optimera notamment) sont officiellement engagés en faveur du processus FLEGT. En effet, malgré tous nos efforts et du fait du manque de gouvernance constaté dans certains bassins de production forestière, nous ne pouvons à ce jour être certains à 100 % qu'aucune pièce de bois issue d'une exploitation illégale ne rentre dans la composition des produits que nous revendons. La mise en place d'une législation contraignante telle que FLEGT doit nous permettre d'obtenir des garanties incontestables sur l'origine légale des bois. D'autre part, cette législation aidera les entreprises responsables telles que la nôtre à ne plus subir la concurrence déloyale du dumping écologique et social sur les produits bois.
>
> *Philippe Delétain*
> *Saint-Gobain Distribution Bâtiment*

pose pas la loi des USA à d'autres pays. « De source illégale » est défini par le contenu des propres lois des différentes nations souveraines.

Suisse

En Suisse, une ordonnance sur la déclaration du bois et des produits issus du bois[5] est entrée en application le 1er octobre 2010, avec une période de transition jusqu'à la fin 2011. Avec celle-ci, les fournisseurs vendant du bois et des produits issus du bois aux consommateurs finaux de Suisse doivent fournir des informations sur l'essence de bois et de l'endroit d'où il a été prélevé. Les exigences de la déclaration obligatoire ont été adoptés par le gouvernement suisse pour promouvoir la transparence à travers la chaîne d'approvisionnement et permettre aux consommateurs de décider quels produits ils veulent acheter et s'ils veulent acheter du bois issu d'espèces en voie de disparition ou de pays à haut risque. Dans un premier temps, le devoir de déclaration couvre principalement les bois ronds, le bois brut et certains produits entièrement faits de bois massif. Si le pays de prélèvement ne peut pas être déterminé, les fournisseurs vendant du bois aux consommateurs finaux de Suisse peuvent déclarer le produit comme étant « d'origine inconnue » ou indiquer plus d'un pays ou d'une région.

5 Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois, http://www.admin.ch/ch/f/as/2010/2873.pdf

Lena Yadlapalli, EFI

Achat public vert et standards pour le bâtiment

Union européenne

Le secteur public est un acheteur significatif (ou prescripteur) de bois pour une variété d'utilisations comme la construction, le mobilier de bureau, scolaire et municipal et la papeterie. L'achat de biens et de services par les autorités publiques – centrales, régionales et locales – est estimé atteindre 16 % du PIB sur l'ensemble des catégories de produits dans l'UE[6]. Cependant, l'impact de cette demande est souvent largement plus important car les entreprises impliquées dans les contrats publics peuvent trouver plus efficace de s'engager vers une gestion de l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement selon les mêmes exigences que celles fixées par l'administration plutôt que sur le pourcentage spécifique de produits ou de services destinés aux contrats publics.

Plusieurs États Membres ont désormais des politiques d'achat publiques pour l'administration centrale visant à s'assurer que les agences publiques n'utilisent que du bois et des produits issus du bois légaux et/ou durables et l'Union européenne a une politique ambitieuse sur les achats verts. L'UE encourage tous les États Membres à établir des politiques qui incluent la vérification de légalité comme une exigence minimale pour les produits à base de bois.

Les pays européens qui possèdent de telles politiques sont : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; un certain nombre d'autres États Membres développent actuellement de telles politiques.

Ces politiques ont déjà commencé à avoir un impact sur la demande des marchés en produits issus du bois. A ce jour, deux pays – les Pays-Bas et le Royaume-Uni – ont entrepris des études de marché sur les impacts des politiques publiques d'achat sur l'ensemble de l'approvisionnement.

6 Communication on Public Procurement for a Better Environment (COM(2008)400).

TTF

POLITIQUE DU ROYAUME-UNI Á PROPOS DU BOIS SOUS AUTORISATION FLEGT

La politique d'achat de bois du Royaume-Uni a été annoncée en 2000 et contenait initialement un certain nombre d'exigences minimum pour assurer la légalité, avec une préférence pour la durabilité de tous le bois et les produits issus du bois. Cette politique a fait un pas de plus en avril 2009 et exige désormais que les services de l'administration centrale, leurs agences exécutrices et les organes publics externes achètent du bois et des produits issus du bois d'origine légale et durable vérifiable ou sous autorisation FLEGT ou de sources équivalentes. La légalité et la durabilité sont clairement définies par un ensemble de critères selon lesquels les preuves de conformité sont évaluées. Le Conseil de bonne gestion forestière (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ont été tous deux évalués par le Point central d'expertise du gouvernement du Royaume-Uni sur les achats de bois (CPET) et ont été reconnus comme pouvant assurer la légalité et la durabilité. La politique du Royaume-Uni accepte également le bois sous autorisation FLEGT comme équivalent à du bois de sources légales et durables[7].

7 http://www.cpet.org.uk/uk-government-timber-procurement-policy

Ces deux pays ont montré que le volume de produits issus du bois vérifiés et certifiés s'est accru régulièrement depuis l'introduction de la politique et d'autres travaux ont montré que l'investissement dans la certification sur la traçabilité en Europe a augmenté principalement dans les pays qui ont des politiques d'achat en place[8].

Depuis 2009, un processus s'est déroulé à l'échelle européenne[9], incluant les représentants des États Membres et un certain nombres de groupes de parties prenantes, afin de développer une meilleure compréhension des aspects techniques des politiques publiques d'achat pour le bois et les produits issus du bois, de même que des indications pour l'application de tels systèmes, y compris le rôle des autorisations FLEGT.

Autres

A la suite des engagements du G8 en 2002, le gouvernement du Japon a développé une politique d'achat pour les produits issus du bois en 2006. Celle-ci couvre le papier, la papeterie, le mobilier de bureau, les agencements fixes intérieurs et la literie ainsi que le bois et les produits issus de bois forestier utilisés pour les travaux publics, exigeant que tous les produits soient produits légalement, en prenant une attention particulière à ceux qui sont certifiés comme durables.

Le statut des produits concernés nécessite une vérification à travers des systèmes de certification et de traçabilité, les codes de conduite des associations de l'industrie du bois ou à travers les procédures internes de chaque entreprise.

La Nouvelle Zélande a également une politique mise en place à la fin de l'année 2006 qui engage le gouvernement à acheter des produits du bois légaux et de préférence durables.

Des politiques publiques d'achat vertes pour le bois ont également été introduites au niveau des villes, des régions et des nations dans d'autres pays comme les USA, la Chine, le Mexique et le Brésil[10].

8 Rupert Oliver: EU market conditions for "verified legal" and "verified legal and sustainable" wood products; étude préparée pour la Fédération du Commerce du Bois du Royaume-Uni, 2009.
9 Groupe de travail du Comité consultatif sur les forêts (SFC) sur les achats publics de bois et de produits à base de bois, discussions sur le rapport final en automne 2010.
10 Markku Simula: The pros and cons of procurement; ITTO Technical Series 34, 2010

> Jacobs est l'un des fournisseurs les plus importants et les plus diversifiés du monde de services techniques, professionnels et de construction. La construction de relations solides, à long terme, avec nos clients est la clé de notre succès en tant qu'entreprise. En tant que concepteurs, nous répondons activement aux exigences de prescrire du bois légal et durable, ce qui vient se nicher confortablement dans notre propre engagement envers la durabilité. Particulièrement présents dans les marchés de secteur public où nous sommes actifs, les exigences prennent la forme de notes indicatives de la part des clients, de politiques d'achat et d'exigences préalables pour les évaluations BREEAM ou LEED. Nous tenons compte du Lacey Act aux USA et suivons la progression du processus de « Due Diligence » qui a cours en Europe. Les méthodes BREEAM et LEED ont atteint un niveau de proéminence et contiennent des exigences claires pour le « crédit » du bois légal et durable. Nos experts se sont également engagés avec le FLEGT et les groupes industriels et promeuvent le bois durable sur le plan interne comme une option de conception à faible empreinte carbone avec des propriétés d'ingénierie applicables à de nombreuses applications dans le bâtiment.
>
> *Jeff Kersey*
> *Jacobs*

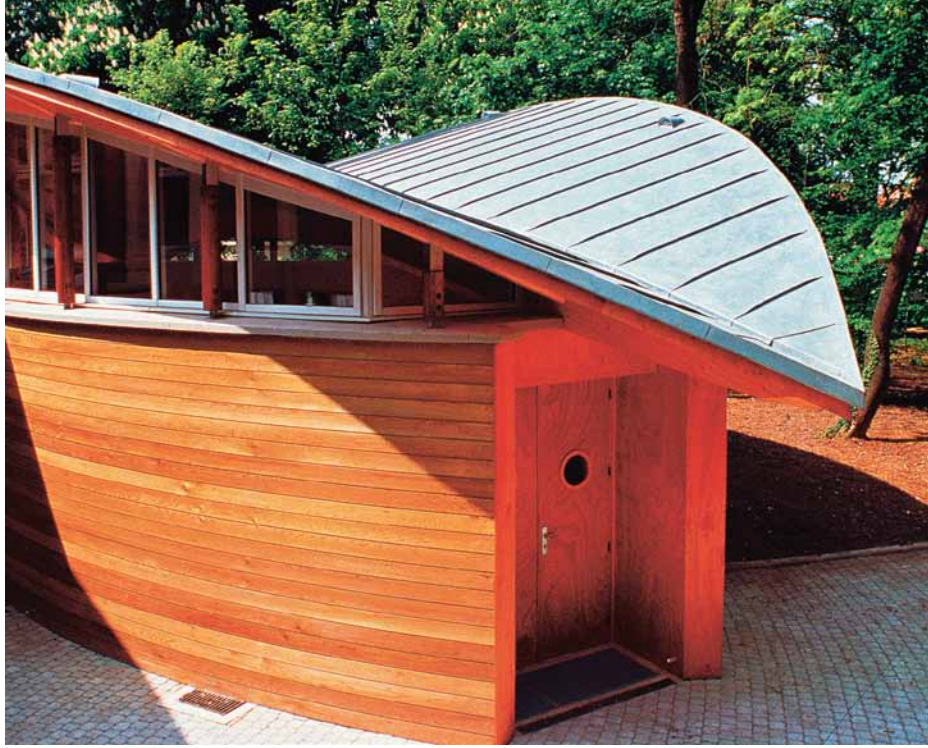

TTF

Standards verts pour le bâtiment

Il y a un intérêt croissant pour des standards « verts » pour le bâtiment comme moyen de promouvoir des bâtiments à haute efficacité énergétique ayant un faible impact environnemental. Il s'agit d'un domaine à évolution rapide Deux de ces standard clés sont décrit ci-dessous.

BREEAM / Processus paneuropéen

La BREEAM (Méthode d'évaluation environnementale de l'établissement pour la recherche en bâtiment) est la méthode d'évaluation environnementale la plus largement utilisée dans le monde, avec plus de 110 000 bâtiments évalués depuis son lancement. Bien que développée au Royaume-Uni, la BREEAM est conçue pour s'adapter facilement aux réglementations et conditions locales, et est ainsi utilisée dans le monde entier, à la fois pour évaluer des développements unitaires et des portefeuilles de développement au sein ou à l'extérieur des frontières nationales. Le système est également en train de s'établir dans un certain nombre de marchés en croissance rapide, ainsi par exemple le premier développement certifié BREEAM de Chine a récemment été accrédité – un centre commercial avec des bureaux et un hôtel 5 étoiles à proximité – et un certain nombre d'autres développements devraient rapidement suivre[11].

Ce standard inclut actuellement des spécifications pour le bois qui reconnaissent les produits issus du bois certifiés par le Conseil de bonne gestion forestière (FSC) et tout système accepté par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

En 2009, l'organisme BREEAM s'est joint à un groupe d'autres programmes de certification pour la construction verte utilisés dans divers États Membres, dans le but de développer une Alliance paneuropéenne du bâtiment durable (SBA)[12], afin d'établir des standards techniques communs pour les produits clés du bâtiment, y compris le bois. Cette nouvelle alliance devrait

11 http://www.sballiance.biz/sballiancega/sbalertarchive_files/SB%20Alert%20%2322.pdf
12 Pour plus d'informations, voir http://www.sballiance.org/

TTF

> En tant que producteur et vendeur professionnel de produits issus du bois en Chine, nous ne visons pas simplement à produire et vendre des produits issus du bois de haute qualité mais également à « créer une culture verte » au sein de l´entreprise à travers de notre « politique de culture verte environnementale » ainsi qu'être prêts pour les réglementations de l'UE à venir ainsi que le Lacey Act aux USA. Nous sommes très fiers d'être la toute première entreprise chinoise à avoir atteint la Vérification d'origine légale (VLO) et voulons offrir des produits certifiés FSC et PEFC à nos clients à l'avenir. C'est pourquoi nous achetons des grumes et des placages certifiés VLO et achèterons des grumes, des bois sciés et des placages PEFC et FSC pour produire pour nos clients dans le monde entier du contreplaqué et d'autres produits issus du bois certifiés VLO, PEFC et FSC utilisés dans l'industrie du meuble, des panneaux à plancher, des structures pour le bâtiment, etc.
>
> *Victor PU*
> *Président adjoint de jiangsu Sainty Bancom Wood (Pro-Trading) Co, Ltd.*

probablement conduire à une amélioration de l'harmonisation des standards dans le bâtiment à travers toute l'Europe et à apporter de meilleures raisons de les utiliser à moyen terme.

LEED

Le label pour la Conception énergétique et environnementale (LEED) a été développé par le Conseil du bâtiment vert des USA en 1998. Pour y répondre, une tierce partie doit vérifier qu'un bâtiment ou une communauté a été conçu et construit avec des produits et des processus responsables sur le plan environnemental. Le label inclut des critères sur les économies d'énergie, l'efficacité vis à vis des usages de l'eau, la réduction des émissions de CO_2, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et, plus pertinent pour le secteur du bois, la bonne gestion des ressources.

Les bâtiments sont jugés par un système de crédits où les points peuvent être marqués pour les produits jugés comme atteignant les standards les plus hauts. En outre, un certain nombre de domaines de produits inclue des exigences minimales qui ne permettent pas de gagner de crédits mais doivent être remplies pour l'évaluation de tout projet.

Le standard pour le bois est en cours de révision mais les projets récents indiquent que l'éligibilité des systèmes de vérification du bois sera évaluée par le biais d'un banc d'essai mesurable incluant des critères sur la bonne gestion des ressources, la solidité des standards et de la technique, un audit par une tierce partie, un contrôle par la traçabilité et la labellisation.

Plus de 14 000 projets de construction répondent désormais au standard, aux USA et dans le monde, et le nombre s'accroît avec l'établissement de mesures d'encouragement dans divers états et villes des USA. Par exemple, à Cincinnati dans l'Ohio, une exemption de taxe de 100 % existe pour les propriétés commerciales ou résidentielles qui obtiennent une certification LEED minimale et des initiatives similaires à d'autres endroits ont été mises en place avec des degrés variables de crédits d'impôts, de réductions d'impôts, de bonus, de frais réduits, de permis prioritaires ou accélérés, d'assistance technique gratuite ou à coût réduit, de bourses et de prêts à taux réduits.

Saku Ruusila

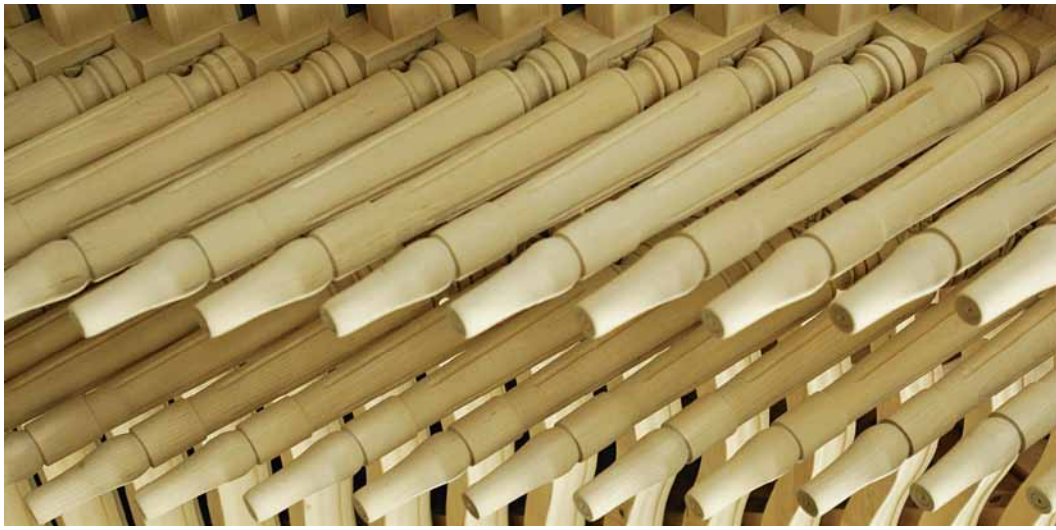

Réponses du secteur privé

Fédérations de commerce et entreprises commerciales

Les fédérations de commerce de l'ensemble de l'UE ont répondu aux attentes croissantes du public vis à vis de la responsabilité sociale des grands groupes, y compris les achats responsables et la nouvelle politique environnementale décrite plus haut, en développant toute une gamme de codes de conduites volontaires et obligatoires pour leurs membres. Ils recommandent divers moyens pour que les acheteurs responsables s'assurent que leurs fournitures de bois soient à faible risque et fiables, incluant par exemple :

- Acheter du bois audité par une tierce partie comme étant légale ou durable ;
- Lorsque cela n'est pas possible, s'approvisionner chez des fournisseurs qui sont activement impliqués dans la modification de leurs modèles d'entreprise en tant que membres d'initiatives telles que le TTAP ou le GFTN[13] qui s'assurent qu'un certain nombre d'actions sont prises pour obtenir des preuves additionnelles de l'approvisionnement légal ;
- Réduire le nombre total de fournisseurs pour se focaliser sur ceux qui sont désireux de fournir des documents sur les sources de leurs produits.

Certaines entreprises vont au-delà des recommandations de leurs fédérations, en s'engageant à acheter uniquement des produits vérifiés par une tierce partie ou certifiés. Ceci peut être pour un certain nombre de raisons ; pour remplir les exigences nationales d'achat public, pour maintenir leurs parts de marché, la protection de la réputation de leur groupe, l'amélioration de l'efficacité de leur chaîne d'approvisionnement ou leur communication d'entreprise à entreprise, ainsi que comme fondement pour la mise en avant active des éléments environnementaux positifs du bois par rapport aux produits qui ne sont pas à base de bois.

13 Plan d'action pour le commerce du bois (TTAP): http://www.tft-forests.org/ttap/ et le Réseau international pour la forêt et le commerce (GFTN): http://gftn.panda.org/

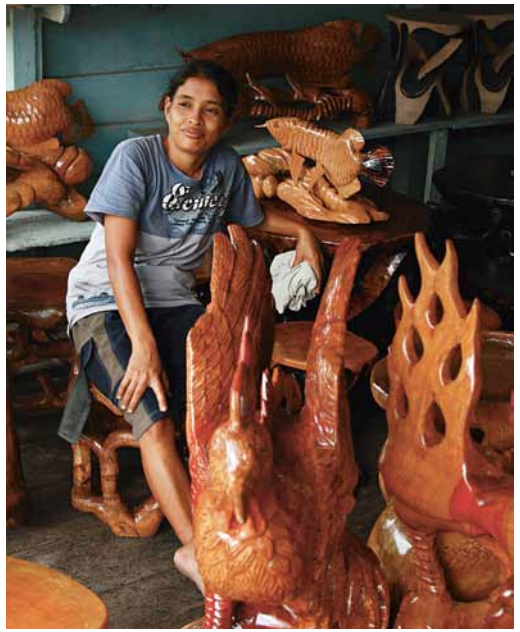

Niina Verkerk, EFI

Ces politiques apparaissent comme particulièrement bien développées dans les grandes entreprises du Benelux et du Royaume-Uni. Par leur taille et leur volume d'achats, leurs commandes peuvent être une motivation efficace pour que leurs fournisseurs investissent dans des systèmes de vérification de la légalité ou de la durabilité.

Le développement de politiques complètes d'achat responsables est à l'heure actuelle plus avancée dans le secteur de l'importation de bois que dans les secteurs de la transformation en aval ou dans les secteurs dominés par plus d'importations de produits transformés comme le mobilier, cependant ceci est amené à évoluer en réponse à la nouvelle réglementation européenne décrite plus haut.

> La Fédération européenne du commerce du bois (ETTF) est l'organisation qui chapeaute 11 fédérations de commerce du bois nationales dans l'UE. Les membres de ces fédérations importent et vendent des bois durs, des bois tendres et du contreplaqué. On estime qu'environ 90 % du bois tropical importé vers l'UE est importé par les membres de l'ETTF. Il est donc entendu que la règlementation sur le bois illégal de l'UE à venir est une priorité pour nous, et que nous la soutenons, y compris l'interdiction sur l'importation de bois obtenu illégalement vers l'UE. L'ETTF et ses membres ont accepté les déclarations conjointes de l'industrie et des ONG réclamant une réglementation solide dirigée contre l'exploitation illégale des forêts et la Fédération considère que les mesures imposées par cette règlementation sont raisonnables et pratiques. La plupart des membres de l'ETTF sont déjà tenus par des codes de conduite nationaux et ont mis en place des politiques d'achat responsables qu'ils utiliseront pour se conformer aux nouvelles exigences lorsqu'elles seront en application.
>
> *André de Boer*
> *Fédération européenne du commerce du bois*

PROJET SUR LA TRANSPARENCE DE L'EMPREINTE FORESTIÈRE

Le Projet sur la transparence de l'empreinte forestière est une nouvelle initiative créée pour aider les investisseurs à identifier la façon dont l'activité et les chaînes d'approvisionnement d'une entreprise contribuent à la déforestation et pour lier cette « empreinte forestière » à leur valeur. Modelée sur le Projet sur la transparence carbone, elle vise à améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement présentant des risques pour la déforestation légale et illégale et améliorer l'attention du public envers les portefeuilles d'investissement dans ces secteurs.

Les entreprises qui participent doivent présenter annuellement la façon dont leur activité et leurs fournisseurs ont un impact sur les forêts dans le monde et leurs propres politiques pour gérer ces impacts de façon responsable. Ceci apportera aux investisseurs et aux entreprises elles-mêmes une meilleure compréhension de leur influence environnementale à l'échelle mondiale et comment le changement climatique et les nouveaux cadres réglementaires pourraient affecter l'accès aux ressources et le coût à long terme pour l'activité des entreprises.

Ce projet est en collaboration active avec l'Initiative financière de l'UNEP, un partenariat public/privé entre le Programme environnement des Nations unies et le secteur financier international, qui travaille de manière rapprochée avec plus de 170 institutions financières comprenant des banques, des entreprises d'assurance, des administrateurs de fonds et des fonds de pensions. Dans le cadre de cette initiative, 43 institutions financières, gérant plus de 4 milliards de dollars en fonds collectifs, ont ajouté leur nom à une lettre demandant la transparence des entreprises sur leur empreinte forestière dans le cadre du projet[14].

14 http://www.forestdisclosure.com/

Auteurs : EU FLEGT Facility

Auteurs correspondants : Jade Saunders et Lena Yadlapalli (prenom.nom@efi.int) | Série éditeurs : Ilpo Tikkanen, Risto Päivinen et Minna Korhonen

ISBN: 978-952-5453-75-1 (printed), 978-952-5453-76-8 (pdf)

© European Forest Institute 2010

Photo de couverture : Niina Verkerk

Imprimé sur papier Munken Polar, certifié selon les règles FSC – certificat numéro SGS-COC-1693.

Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication est la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

EFI

MINISTRY FOR FOREIGN AFFAIRS OF FINLAND

UKaid from the Department for International Development

gtz Partner for the Future. Worldwide.

On behalf of Federal Ministry for Economic Cooperation and Development

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

Les Cahiers sur les Politiques de l'EFI

Des informations scientifiques et pertinentes pour la mise en place de politiques sont essentielles pour la prise de décisions justes et solides. Les Cahiers sur les Politiques de l'EFI font état des questions et des défis qui se posent aux politiques forestières actuelles. Ils proposent des voies d'action pour les résoudre avec l'aide de la recherche scientifique.

EUROPEAN FOREST INSTITUTE

Torikatu 34, FIN-80100 Joensuu, Finland
Tel. +358 10 773 4300, Fax. +358 10 773 4377
www.efi.int

L'Institut Européen de la Forêt (EFI) est une organisation internationale établie par des États européens. Il conduit des travaux de recherche et fournit des conseils sur les politiques liées aux questions forestières. Il facilite et stimule la mise en réseau en rapport avec la forêt et favorise la fourniture d'informations objectives et pertinentes pour les décideurs sur la forêt et la sylviculture. Il défend également la recherche forestière et les informations solides sur le plan scientifique comme base des décisions politiques relatives à la forêt.